

Rapport d'activités 2024

Bilan synthétique des activités menées dans le cadre de la manifestation culturelle RECAN

Note : ce document est une fiche de présentation générale. Pour la version complète et à jour, contactez la direction technique compétente du MINAC ou la Délégation Régionale la plus proche.

Objet du rapport

Le présent rapport d'activités dresse le bilan des actions conduites au cours de l'année 2024 dans le cadre de la manifestation culturelle RECAN, organisée sous l'égide du Ministère des Arts et de la Culture (MINAC). Il vise à informer les partenaires institutionnels, les acteurs culturels et le public sur la mise en œuvre des activités programmées, les moyens mobilisés et les enseignements tirés de cette édition.

Contenu et structure

Le document présente de façon synthétique le déroulement général de la manifestation, en rappelant les objectifs fixés, les grandes étapes de préparation et d'exécution, ainsi que les principales réalisations enregistrées. Il aborde notamment :

- Le contexte et les objectifs assignés à l'édition 2024 de la manifestation ;
- Les activités organisées (rencontres, spectacles, ateliers, expositions ou autres formes de programmation) ;
- Les partenariats institutionnels et professionnels mobilisés pour la réalisation des activités ;
- Les difficultés rencontrées et les perspectives d'amélioration envisagées pour les éditions futures.

Portée et diffusion

Ce rapport constitue un document de restitution interne et institutionnelle destiné à éclairer les autorités de tutelle, les partenaires techniques et financiers ainsi que les structures déconcentrées du MINAC sur le déroulement de la manifestation. Il ne se substitue pas aux rapports financiers ou administratifs détaillés, lesquels demeurent disponibles auprès des services compétents du Ministère.

Suivi et perspectives

Les orientations dégagées à l'issue de cette édition alimentent la préparation des éditions suivantes de la manifestation, dans une logique de consolidation continue de la programmation culturelle nationale. Toute

demande d'information complémentaire peut être adressée à la direction technique en charge du dossier au sein du MINAC.